

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU PREALABLE A L'AUTORISATION DE PRELEVEMENTS D'EAU BRUTE DANS LA SEVRE NIORTAISE A LA PRISE D'EAU DE GALUCHET

Par arrêté municipal en date du 30 mars 2016, une enquête publique est ouverte, pour une durée de 32 jours consécutifs, soit **du lundi 18 avril au jeudi 19 mai 2016 inclus**, ayant pour objet la demande présentée par la Ville de NIORT, en vue l'autorisation de prélèvements d'eau brute dans la Sèvre niortaise sur le site de la prise d'eau de Galuchet situé sur le territoire de la commune de NIORT, au titre de la Loi sur l'eau.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier de l'enquête et le registre d'enquête correspondant seront déposés et consultables à la Mairie de NIORT.

Chacun pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Hôtel de Ville de NIORT, à savoir du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 H 45 à 17 h 30 et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.

M. Yves ARNEAULT, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire ou Mme Marie-Antoinette GARCIA désignée en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal Administratif de POITIERS en décision du 17 mars 2016, tiendra permanence pour recevoir les observations du public à la Mairie de NIORT aux dates et heures suivantes :

- **LUNDI 18 AVRIL 2016** **DE 9 HEURES A 12 HEURES**
- **MERCREDI 27 AVRIL 2016** **DE 14 HEURES A 17 HEURES**
- **MARDI 10 MAI 2016** **DE 14 HEURES A 17 HEURES**
- **JEUDI 19 MAI 2016** **DE 9 HEURES A 12 HEURES**

Toutes observations pourront également être adressées, par écrit par voie postale, à la Mairie de NIORT, siège de l'enquête sous l'intitulé « enquête publique prise d'eau de Galuchet » CS 58755 – 79027 Niort cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : schs@mairie-niort.fr

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées rendus par le Commissaire Enquêteur sera déposé à la Mairie de NIORT, où toute personne physique intéressée pourra en obtenir communication.

Le présent avis et le dossier d'enquête sont consultables sur le site INTERNET de la Ville de NIORT : <http://www.vivre-a-niort.com> et sur le site du SEV <http://eaux-du-vivier.fr> . Dès réception à la Mairie de NIORT du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, ces documents seront également mis en ligne sur les sites précités.

La décision sera prise par arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres.